



**Organising International Solidarity  
CSO-LA/2018/402-422  
Small Grant Facility**

**Directives de demande pour la Subvention à Petite Échelle (Small Grant Facility)**

**DATE LIMITE DE DEPOT DES PROPOSITIONS : 12 JUIN 2021, 24H00 (HEURE DE BRUXELLES)**

**1. Contexte**

Depuis sa communication de 2012 intitulée « Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures », l'Union Européenne (UE) a changé sa politique de soutien à la société civile non seulement dans l'aide qu'elle apporte, mais aussi dans son rôle pivot en matière de gouvernance en reconnaissant le rôle des Organisations de la Société Civile (OSC) dans l'établissement de processus démocratiques renforcés et de systèmes responsables, ainsi que dans l'atteinte de meilleurs résultats en matière de développement. L'adoption du programme de développement durable à l'horizon 2030, dont l'objectif 17 reconnaît le besoin de travailler dans le cadre d'un partenariat plus étroit, a renforcé l'engagement de l'UE à soutenir et à travailler en collaboration avec les OSC. Pour mettre en œuvre ce changement de politique, la Commission européenne a entre autres établis des accords-cadres de partenariat (ACP) avec les OSC. Par ces ACP, les OSC sont encouragées à contribuer à la prise de décision au niveau national, régional et international, notamment à l'établissement et au contrôle des politiques et des accords qui permettent d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

*Le programme « Organising International Solidarity » (OIS)*

En tant que signataire du projet de financement des ACP, SOLIDAR met en œuvre le programme « Organiser la solidarité internationale : structurer l'engagement local, régional et international des OSC, ainsi que le dialogue sur les questions de la coopération au développement de l'UE ». Le projet a pour objectif d'améliorer la capacité et l'efficacité des membres de SOLIDAR et de leurs partenaires sur le terrain à s'engager dans la mise en œuvre des ODD, en particulier des objectifs de travail décent, de protection sociale, de transition juste et de rétrécissement de l'espace pour les OSC, tout en renforçant les capacités représentatives de SOLIDAR pour recueillir les avis et idées des membres et des partenaires sur le terrain et en établissant un dialogue avec les responsables politiques internationaux et de l'UE.

L'une des composantes clés du programme est la mise à disposition de subventions aux membres de SOLIDAR et à leurs partenaires sur le terrain. Ces subventions aideront à organiser des activités qui contribuent au renforcement des partenariats entre les membres de SOLIDAR et les partenaires sur le terrain.

## 2. Description de l'appel à propositions

### 2.1. Objectifs et résultats attendus du fonds de subvention à petite échelle :

Le fonds apportera un soutien financier à des actions de plaidoyer politique, de renforcement des capacités et de sensibilisation aux thématiques de transition juste, travail décent, protection sociale et rétrécissement de l'espace propice pour les organisations de la société civile (OSC) dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable.

En particulier, le fonds a pour objectif de :

1. Renforcer la capacité des membres, partenaires et alliés de SOLIDAR à être associées au processus de décision de l'UE, ainsi que l'élaboration d'initiatives de plaidoyer et de lobbying autour des droits économiques et sociaux.
2. Renforcer la coopération entre les membres de SOLIDAR et leurs partenaires et alliés sur le terrain (au niveau national, sous-régional et régional).
3. Développer la capacité des bénéficiaires à gérer des fonds européens.

Les actions financées doivent contribuer à renforcer la coordination entre les membres de SOLIDAR, leurs partenaires et alliés dans les pays partenaires et au moins un des **résultats attendus suivants** :

1. Les membres, partenaires et alliés de SOLIDAR des pays partenaires surveillent la **mise en œuvre** de l'Agenda 2030 également par le biais de rapports de suivi des droits économiques et sociaux ;
2. La capacité des membres, partenaires et alliés de SOLIDAR des pays partenaires à s'engager dans des dialogues politiques avec les Délégations de l'UE et sa **visibilité** est renforcée.

### 2.2. Lieu

Les actions doivent avoir lieu dans au moins 1 des pays suivants :

- Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Burundi, Mali, Niger, Bénin et Sénégal
- Afrique de l'Est et du Sud : Kenya, Mozambique, Tanzanie, Afrique du Sud et Zimbabwe
- Amérique centrale : El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua
- Amérique andine : Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou
- Asie : Chine / Hong Kong, Cambodge, Myanmar, Pakistan, Philippines et Thaïlande

### 2.3. Durée et période de mise en œuvre de l'action

- Durée minimum: trois mois.
- Durée maximum: six mois.

L'action devra être menée avant le 31 décembre 2022.

## 2.4. Budget total et coût des actions/activités subventionnées

En 2022, le budget total du fonds de subvention à petite échelle s'élève à 144,000 EUR. L'appel à propositions est divisé en trois lots :

### Lot 1 Actions pays

- Pour les **propositions impliquant un pays et plusieurs membres et / ou partenaires** (voir les critères de sélection et la grille d'évaluation ci-dessous). L'enveloppe budgétaire globale est de 50.000 EUR.
  - Budget minimum pour une proposition : 7.100 EUR.
  - Budget maximum pour une proposition : 8.300 EUR.

### Lot 2 Actions multi-pays / sous-régionaux

- Pour les **propositions impliquant une majorité des pays d'une région ou sous-région** (voir ci-dessus). L'enveloppe budgétaire globale est de 64.000 EUR.
  - Budget minimum pour une proposition : 12.800 EUR.
  - Budget maximum pour une proposition : 16.000 EUR.

### Lot 3 Actions thématiques (Transition Juste et rétrécissement de l'espace)

Lot 3.1. Une action régionale sur la **Transition Juste impliquante au moins 5 pays et mettant l'accent sur la formation au renforcement des capacités**. L'enveloppe budgétaire globale est de 20.000 EUR.

- Budget minimum pour une proposition : 10.000 EUR.
- Budget maximum pour une proposition : 20.000 EUR.

Lot 3.2. **Rétrécissement de l'espace et Défenseurs des Droits de l'Homme pour les actions situées dans un pays éligible**. Enveloppe budgétaire globale : 10 000 EUR.

- Budget minimum pour une proposition : 2.000 EUR.
- Budget maximum pour une proposition : 2.500 EUR.

**La subvention peut couvrir jusqu'à 85 % du budget. Le reste sera cofinancé par le(s) bénéficiaire(s)**. Par exemple : une proposition dans le cadre du lot 2 peut demander un budget maximal de 16 000 EUR, dont 13 600 EUR peuvent être couverts par SOLIDAR.

Les versements de subventions sont soumis au versement d'un préfinancement de 80 % au début du projet. Le paiement du solde de la subvention sera effectué après la soumission et l'approbation par SOLIDAR des rapports narratifs et financiers basés sur les coûts éligibles réels encourus.

**Note 1** : les subventions seront transférées aux organisations des bénéficiaires dans le pays partenaire en euros.

**Note 2** : il est obligatoire de respecter la structure du modèle de proposition de budget.

### 3. Critères d'éligibilité

#### 3.1. Qui peut déposer une demande ?

Seules les organisations suivantes peuvent déposer une demande de subvention : les OSC, les mouvements sociaux, les organisations représentatives et associatives, et les syndicats indépendants qui remplissent les critères organisationnels de sélection suivants :

- Être reconnues comme des entités juridiques à but non lucrative aux termes des lois applicables, dans les cas où de telles lois existent (sauf candidats sous le Lot 3.2) ;
- Être établies et actives dans un des pays cités ci-dessus ;
- Être capables de prouver qu'elles ont un focus sur la défense et la promotion des droits
- Avoir une structure décisionnelle démocratique et indépendante de tout gouvernement.

**Les membres et partenaires de SOLIDAR sont vivement encouragés à soumettre des candidatures. Membres affiliés<sup>1</sup>** au programme OIS ne peuvent diriger ni être codemandeurs. Chaque organisation ne peut soumettre qu'une seule candidature en tant que candidat principal pour chaque année du programme. Cependant, une organisation peut faire partie de plus d'une soumission en tant que codemandeur.

Les principaux candidats doivent être établis dans l'un des pays mentionnés ci-dessus et être directement responsables de la mise en œuvre de l'action.

Les propositions doivent être le résultat d'un processus de consultation entre les différentes organisations impliquées afin de renforcer leur partenariat.

#### 3.2. Quelles actions sont éligibles ?

Pour être éligible, l'action doit avoir un lien étroit avec la concentration thématique du programme OIS (transition juste, rétrécissement de l'espace, promotion des droits économiques et sociaux, à savoir la liberté d'association, le travail décent et la protection sociale dans le cadre de l'Agenda 2030). Les **activités suivantes sont éligibles** à la subvention :

- L'organisation de campagnes de sensibilisation ;
- Les initiatives axées sur les questions locales et/ou nationales et/ou (sous-)régionales des thèmes mentionnés ci-dessus ;
- Le soutien des OSC qui participent au dialogue politique sur les thèmes mentionnés ci-dessus au niveau local, national, régional et/ou européen ;
- La constitution de coalitions et l'identification et la dissémination des résultats des activités du réseau ;

---

<sup>1</sup> Les membres affiliés au programme OIS sont : MPDL, Forum for International Cooperation, Solidarité Laïque Burkina Faso, Solidar Suisse Hong Kong Limited, FOS et Olof Palme International Center.

- L'élaboration d'études de cas pour les rapports de suivi par pays des droits économiques et sociaux sur un des thèmes suivants : 1) Contrer le rétrécissement de l'espace ; 2) Travail décent ; 3) Transition juste.

Dans le cas particulier du **Lot thématique 3.1. 'Transition Juste'**, des actions comprendront les activités suivantes :

- Une formation régionale de formateurs ;
- Formations nationales.

Dans le cas particulier du **Lot thématique 3.2. "Rétrécissement de l'espace "**, actions comprendront les activités suivantes pour renforcer et soutenir les activités des candidats :

- Un soutien vital en cas de répression financière, judiciaire ou administrative ;
- Soutien légal ;
- Des projets de renforcement des capacités tels que la formation ;
- Des actions de plaidoyer et de campagne innovantes.

**ATTENTION** : les actions humanitaires ne sont pas éligibles.

### 3.3. Quels coûts sont éligibles ?

Seuls les "coûts éligibles" peuvent être couverts par une subvention. Les catégories de coûts qui sont éligibles et non-éligibles sont indiquées ci-dessous. Le budget est à la fois une estimation des coûts et un plafond général des « coûts éligibles ». Les coûts doivent être directement liés à la mise en œuvre de l'action, et être occasionnés durant la période de mise en œuvre de l'action.

Seuls les **coûts suivants sont éligibles** pour une subvention and doivent être conformes aux Directives pour l'Appel à Propositions :

- Les coûts de fonctionnement général liés à la mise en œuvre de l'action elle-même ;
- Les salaires et rétributions du personnel travaillant pour l'organisation bénéficiaire ;
- Les coûts directement liés et nécessaires pour la réalisation de l'action (ex : la production de documents, les coûts liés à une location de site, les frais de déplacement pour les intervenants, etc.).

## 4. Critères de sélection

Les propositions incomplètes ou contenant des informations non conformes à cette directive de candidature seront directement classées comme non éligibles. L'éligibilité des demandes sera vérifiée par un jury qui évaluera et notera la proposition de projet conformément aux critères de sélection.

**La préférence sera donnée aux propositions qui reflètent une initiative conjointe de membres, partenaires et alliés de terrain de SOLIDAR ET/OU aux propositions comprenant un partenariat étroit avec un ou des membres de SOLIDAR.**

## 5. Grille d'évaluation

Les membres du jury évalueront les propositions selon la grille d'évaluation suivante ci-dessous.

Notation : La grille d'évaluation est divisée en sous-sections. Chaque sous-section recevra une note entre 1 et 5 comme suit : 1 = très faible ; 2 = faible ; 3 = adéquat ; 4 = bon ; 5 = très bien.

**Ne pas être rempli par le candidat !**

Critères de sélection	OUI/NON
La date de dépôt des propositions a été respectée et le plafond budgétaire a été respecté	
Le demandeur et les codemandeurs (si applicable) ne sont PAS membres affiliés du programme OIS	
Le demandeur et les codemandeurs sont reconnus comme des entités juridiques sans but lucratif aux termes des lois applicables et ont fourni le numéro d'enregistrement dans le formulaire de demande (sauf pour le Lot 3.2)	
Le demandeur et les codemandeurs sont établis et opèrent dans un des pays de l'action	
Le demandeur et les codemandeurs sont légalement établis dans un pays partenaire	
Le demandeur et les codemandeurs ont une concentration avérée sur le plaidoyer	
Le demandeur et les codemandeurs ont une structure décisionnelle démocratique	
Pour les propositions relevant du Lot 2 : les actions impliquent une majorité de pays d'une sous-région ou région	
Pour les propositions relevant du lot 3.1 "Transition juste": l'action implique au moins 5 pays	
L'action proposée a une durée minimum de 3 mois et une durée maximum de 6 mois	
Critères d'attribution	Score max.
La proposition a été élaborée dans le cadre d'un processus consultatif	5
L'action propose reflète une initiative conjointe de membres, partenaires et alliés de SOLIDAR	5x2
L'action proposée contribue à renforcer la coopération entre les membres et partenaires de SOLIDAR e à au moins un des résultats escomptés du fonds de subvention	5
La proposition renforce la capacité des membres et partenaires à s'impliquer dans les processus décisionnels européens	5x2
L'action proposée a une concentration avérée sur la transition juste, rétrécissement de l'espace, le travail décent et la protection sociale dans le cadre de l'Agenda 2030	5

Les résultats attendus de l'action proposée sont viables.	5
Les activités sont décrites de façon appropriée dans la proposition de budget	5x2
Le ratio entre les coûts estimés et les résultats attendus est satisfaisant	5

## 6. Comment soumettre une proposition?

Veillez télécharger les documents suivants, qui vous pouvez trouver aussi sur le [site web du SOLIDAR](#) :

1. Le [formulaire de demande en Excel](#),
2. La [proposition de budget en Excel](#),
3. Le [modèle de plan d'activités](#) et
4. La [liste de vérification pour les demandeurs](#).

Une fois les documents sont remplis, veuillez les télécharger dans le [formulaire online](#). Vous trouverez également les [Questions et Réponses Fréquentes](#).

**Date limite de dépôt des propositions : 12 juin 2022, à 24h00 (heure de Bruxelles).**

## 7. Calendrier indicatif

Publication de l'appel à propositions	14 Avril
<b>Date limite de dépôt des propositions</b>	<b>12 Juin</b>
Processus d'évaluation et de sélection	Du 13 Juin
Contrats avec les bénéficiaires	Juillet
Période de mise en œuvre	Juillet – Décembre 2022
Date limite de rapport	16 Janvier 2023

**Pour toute question**, merci de vous référer aux Questions Fréquemment Posées. Pour plus d'assistance, vous pouvez contacter SOLIDAR, en indiquant dans l'objet de votre message : "SGF2022"

Alba Gonzalez, [alba.gonzalez@solidar.org](mailto:alba.gonzalez@solidar.org)

Giulia Traversi, [giulia.traversi@solidar.org](mailto:giulia.traversi@solidar.org)